

ARRANGEMENT ET PROTOCOLE DE MADRID

DÉCISION FINALE CONCERNANT LA SITUATION DE LA MARQUE

– DÉCLARATION D'OCTROI DE LA PROTECTION –

Règle 18ter.1)

I. Office qui envoie la déclaration :



**Office des Brevets de la République de Bulgarie**

52b, boul. Dr.G.M.Dimitrov, BG-1040 SOFIA, Bulgarie

[www.bpo.bg](http://www.bpo.bg)

II. Numéro de l'enregistrement international : **1116235**

III. Nom du titulaire (ou autre indication permettant de confirmer l'identité de l'enregistrement international) : **Obschestvo s ogranichenoy otvetstvennostyu "Vetra net"**

IV. La protection est accordée à la marque qui fait l'objet de cet enregistrement international pour tous les produits et/ou tous les services demandés.

V. Signature ou sceau officiel de l'Office qui envoie la déclaration :



VI. Date : 27/06/2013